REFERENTIEL D'ACTIVITES

Le référentiel d'activités décline les activités rattachées aux quatre fonctions exercées par le médiateur familial.

FONCTIONS	ACTIVITES
ACCUEIL/ EVALUATION / INFORMATION/ ORIENTATION	♦ Accueillir la demande d'une personne (ou plusieurs) par téléphone, par entretien ♦ Informer sur le concept de médiation, son champ d'application, le processus, la déontologie, le rôle du médiateur, les conditions matérielles de l'intervention. ♦ Evaluer avec les personnes : - la demande (adéquation besoins et offre) - l'indication de médiation - l'état de leur communication ♦ Engager une relation de médiation avec la personne présente en introduisant l'absent ♦ Proposer une orientation vers d'autres spécialistes (avocats, magistrats, notaires, professionnels de l'action sociale, thérapeutes, Associations, etc …
MEDIATION/GESTION DE CONFLITS CONSTRUCTION /RECONSTRUCTION DE LIENS	♦ Organiser les conditions de la rencontre en se posant comme tiers ♦ Poser un cadre en définissant les règles ♦ Définir avec les personnes l'objet de la médiation ♦ Etablir un engagement volontaire réciproque sur le déroulement de la médiation ♦ Conduire et réguler des entretiens en favorisant l'écoute mutuelle, l'expression des émotions et la reconnaissance de l'autre. ♦ Garantir l'équilibre de la parole entre les personnes ♦ Vérifier la compréhension mutuelle des échanges ♦ Favoriser l'émergence d'options multiples à la construction de projets ♦ Recueillir /traiter /analyser les éléments de la situation pour accompagner les personnes à construire par elles-mêmes des accords et leur permettre d'organiser la vie familiale (parentale) notamment dans l'intérêt de l'enfant ♦ Accompagner, à leur demande, les personnes dans la rédaction d'un document écrit et signé par elles qui leur est propre et dont elles sont libres de la divulgation.
ADMINISTRATION/ REDACTION/ GESTION	♦ Elaborer et gérer des plannings de rendez-vous. Adresser systématiquement les courriers aux personnes concernées ♦ Etablir un contrat régissant les relations entre le médiateur et les personnes ♦ Faire un dossier administratif pendant le temps de la médiation ♦ Participer à la rédaction de rapports d'activités en collectant des données anonymes
PROMOTION/FORMATION	♦ Informer sur la médiation et promouvoir une culture de médiation par l'organisation d'ateliers, de conférences, par des permanences, des écrits, etc…. ♦ Développer le recours à la médiation familiale en amont des conflits en mettant en œuvre des entretiens d'information auprès de multiples publics ♦ Développer des partenariats autour de l'information à la médiation familiale ♦ Participer à des séances d'analyse de la pratique ♦ Actualiser ses connaissances par la formation ♦ Participer à des actions de formation continue et des démarches de recherche